

Nous étions reçus par M BOST, DASEN adjoint, rejoint pour le point 3 par une conseillère pédagogique EPS.

### 1. Evaluations d'école

**SNUDI FO 34 :** « Nous vous avons demandé au CSASD du 6 sept quelle était la liste des écoles ciblées par les évaluations d'école, et vous nous aviez répondu qu'il n'y en avait aucune, puisque cela reposait uniquement sur le volontariat. Or nous constatons au contraire que plusieurs écoles sont actuellement désignées par des IEN pour s'y soumettre, et que des pressions sont exercées par les IEN sur les équipes malgré leur refus exprimé en conseil des maîtres pour les contraindre à entrer dans le dispositif. Nous vous demandons d'envoyer des consignes claires pour que ces pressions cessent. »

M BOST, DASEN adjoint : « Environ 70% du process repose sur de l'autoévaluation. On fournit aux écoles les données que l'on a, et il y a un protocole pour faire l'autoévaluation. Comment imaginer de faire ça dans un cadre contraint ? La Rectrice a demandé d'augmenter le nombre d'écoles évaluées afin qu'on soit dans les clous pour évaluer toutes les écoles en 5 ans. Il y a 46 écoles volontaires. Il faut en faire chaque année. Dire « pression » c'est trop fort. »

**SNUDI FO 34 :** « Ca ne se passe pas comme cela. Les IEN disent aux équipes « vous n'avez pas compris, je vais venir vous expliquer en conseil des maîtres : c'est une pression. Vous décrivez une Rectrice qui elle-même met la pression. »

M BOST, DASEN adjoint : « On offre 6h d'animation pédagogique pour donner du temps aux équipes. Une forme d'accompagnement symbolique pour montrer le niveau de priorité. »

**SNUDI FO 34 :** « Vous troquez de la formation contre de l'évaluation, ce n'est pas la même chose. Les collègues veulent retrouver le choix des animations pédagogiques. »

M BOST, DASEN adjoint : « Vous connaissez les priorités ministérielles. On a demandé de pressentir des écoles, on n'a pas demandé de désigner des écoles. A la dernière réunion avec les IEN début octobre, on leur a demandé de tempérer, le but étant de ne pas braquer les enseignants. Il y a des écoles intéressées. Je ne vois pas comment on peut conduire ce type d'évaluation sans la participation active de tous les PE de l'école. Sinon c'est un audit.

**SNUDI FO 34 :** « L'évaluation externe, c'est un audit. Nous sommes contre l'évaluation des enseignants par la mairie, les parents, le périscolaire, les élèves, contre leurs pressions pour peser sur le fonctionnement pédagogique de l'école. Les enseignants sont déjà évalués par les IEN. »

M BOST, DASEN adjoint : « L'évaluation individuelle c'est différent, l'évaluation d'école c'est une évaluation à 360°, ne démarche collective avec les partenaires, pour recenser les point forts et les points faibles. C'est un temps fort, qui donne lieu à un rapport. Si on regarde les évaluations nationales, pourquoi par exemple certaines écoles avec des IPS identiques décollent et d'autres non ? Il y a des éléments sur lesquels nous n'avons pas de prise, mais les pratiques pédagogiques, le partenariat avec la commune on a des prises. »

**SNUDI FO 34 :** « Les équipes analysent constamment ce qu'elles observent dans leurs écoles, en interne, les IEN vérifient cela aussi, nul besoin des évaluations d'écoles. »

### 2. Sureffectifs en ULIS

**SNUDI FO 34 :** « Régulièrement, des ULIS sont à 13, 14 élèves alors que l'effectif est limité à 12 par la circulaire de 2015. Au contraire cette circulaire dit que l'effectif peut être diminué lorsque « les restrictions d'autonomie des élèves qui y sont inscrits le justifient. » Il y a actuellement dans la plupart des ULIS entre 2 à 4 élèves notifiés IME ou ITEP, faute de places dans ces établissements. Ces élèves bénéficient de ces

notifications de la MDA au titre notamment de la restriction plus ou moins sévère de leur autonomie. Dans une ULIS, l'engagement pris de limiter à 10 n'est pas tenu, avec des enfants notifiés IME et ITEP. Nous sommes déjà intervenu la-dessus en CSA et par courrier, nous demandons que vos services n'inscrivent pas plus de 12 élèves dans les Ulis école. »

**M BOST, DASEN adjoint :** « L'IEN a fait un rapport complet sur cette situation aux inspecteurs ASH. On cherche à obtenir des places dans les structures médico-sociales pour ces élèves. Je prends bonne note de votre demande. »

### 3. Non respect des horaires de services

**SNUDI FO 34 :** « Des plannings de piscine sont fixés en dehors des heures de service : nous demandons que les horaires de service soient respectés. »

**M BOST, DASEN adjoint et CPC EPS :** « Les transports en bus sont maintenus pour un an pour que les maires s'organisent pour 2024. Il manque des chauffeurs. Plusieurs rencontres annulées faute de chauffeur. Transdev qui aide mais ne sera plus là l'année prochaine. Que proposez vous ? Qu'on réduise le temps dans l'eau des élèves ?

**SNUDI FO 34 :** « C'est votre responsabilité, pas la nôtre. Nous défendons le respect des horaires de service des personnels, vous ne pouvez pas obliger les personnels à travailler en dehors de leurs heures de service. Cela pose problème pour les personnels mais également pour les parents, qui ont des contraintes ou des organisations personnelles. Le manque de chauffeur est une difficulté extérieure, les enseignants n'ont pas à y pallier en augmentant leur temps de service. »

**M BOST, DASEN adjoint :** « De 2021 à 2023, le coût a doublé. Il y a un problème de ressources humaines et d'inflation. Pour cette année c'est bricolé. Je suis sûr que si on faisait un sondage la plupart des enseignants diraient qu'ils sont d'accord dans l'intérêt des élèves. On ne peut pas donner une réponse départementale. Ceux qui ne sont pas d'accord peuvent refuser. On peut envisager des échanges de services, ou envoyer un TR ZIL. »

**SNUDI FO 34 :** « C'est une forme de pression qui s'exerce individuellement sur les personnels enseignants et AESH. C'est également une privation d'un enseignement obligatoire pour les élèves dont les parents ne pourront pas se plier à ces horaires. C'est à vous d'y remédier.»

### 4. Inclusion

**SNUDI FO 34 :** « Des situations intenable d'élèves "inclus" nous sont signalées dans une longue liste d'écoles. »

*(M BOST nous montre une double page contenant un compte rendu de situations d'inclusion problématiques)*

**M BOST, DASEN adjoint :** « C'est dans une seule école, dans toutes les classes. Nous sommes bien au courant. »

**SNUDI FO 34 :** « Il faut des places en IME. »

**M BOST, DASEN adjoint :** « On va connaître une réelle difficulté : on aura tout fait pour éviter que ça arrive. Préventions etc ... On a un problème d'inclusion. L'année dernière on a déscolarisé 4 élèves. »

**SNUDI FO 34 :** « L'an dernier, en audience avec deux écoles, vous nous aviez expliqué la procédure pour demander une déscolarisation dans les cas les plus difficiles. Or les collègues se sont heurtées au refus du médecin scolaire, qui leur a même dit que vous n'aviez jamais dit cela ! »

**M BOST, DASEN adjoint :** « C'est bien sur la base du bilan du médecin que l'on peut déscolariser. On fait des IP, des signalements au procureur s'il y a un danger grave et imminent. »

## 5. « Pacte »

**SNUDI FO 34 :** « Des consignes sont envoyées aux directeurs afin qu'ils saisissent les missions du « pacte » dans Colibri, or cela ne fait pas partie de leurs obligations dans le décret du mois de juillet, ce sont les IEN qui sont responsables.

**M BOST, DASEN adjoint :** « Les IEN répartissent les parts dans les écoles, ensuite au sein des écoles il y a une répartition, le directeur saisit dans Colibri et ensuite l'IEN valide agent par agent pour que ce soit visible sur la paie de novembre. Le décret n'en parle pas mais il faut remonter qui fait quoi. Si ce n'est pas saisi les collègues ne seront pas payés.

**SNUDI FO 34 :** « Combien de parts dans le département à ce jour ? »

**M BOST, DASEN adjoint :** « 4000 environ. »

**SNUDI FO 34 :** « Est-il obligatoire de pacter pour faire les stages RAN ? »

**M BOST, DASEN adjoint :** « Pas d'obligation de pacter, mais c'est beaucoup mieux payé. »

## 6. Salaires

**SNUDI FO 34 :** « Des T1 nous ont signalé des erreurs sur le salaire de septembre : pas de prime d'attractivité, pas de changement d'échelon. Des AESH n'ont pas reçu la prime REP+.

**M BOST, DASEN adjoint :** « Je vais me renseigner. »

## 7. Formation PES / directeur pendant les vacances

**SNUDI FO 34 :** « Il y a deux journées de formation pour les stagiaires pendant les vacances le 23 et le 24 octobre. Certes sur volontariat, rémunéré, mais quand on est stagiaire et que la titularisation est en jeu, difficile de ne pas être « volontaire » En plus les contenus sont fondamentaux pour les débutants. Le ministère lui-même a indiqué qu'il ne pouvait pas y avoir de formations pour les stagiaires en dehors du temps de service et que cela ne pouvait en aucun cas se dérouler pendant les vacances scolaires. Nous vous demandons donc de programmer ces deux journées sur temps de classe avec moyen de remplacement. Nous avons constaté le même problème avec la formation des directeurs, sur deux jours de vacances de la Toussaint.»

**M BOST, DASEN adjoint :** « Nous avons choisi d'inviter ces PES, ce n'est pas obligatoire. Nous étions contraints par le calendrier. »

**SNUDI FO 34 :** «Ce volontariat introduit une rupture d'égalité entre ceux qui pourront se rendre disponibles et ceux qui ne le pourront pas. »

## 8. Droit de grève des AESH

**SNUDI FO 34 :** « Dans le guide académique d'accueil des AESH figurent des explications pour les non grévistes, par contre rien n'est expliqué aux grévistes sur leurs droits. Cela entraîne de nombreux problèmes et des pressions qui n'ont pas lieu d'être.»

**M BOST, DASEN adjoint :** « Oui il y a un trou. »

**SNUDI FO 34 :** « Les AESH n'ont aucune obligation de prévenir qui que ce soit avant le jour de grève. Les coordonnateurs de PIAL n'ont pas à le leur demander, ni les directeurs. »

**M BOST, DASEN adjoint :** « Oui. La question du recensement des non grévistes est remontée au ministère. »

## 9. Avantage Spécifique d'Ancienneté

**SNUDI FO 34 :** « Nous avons été alertés par des collègues qui n'en bénéficient pas, contrairement aux collègues du 2<sup>nd</sup> degré. En effet, dans le BO de 2001, la liste des établissements de l'académie de Montpellier situés en zone violence ne comprend pas les écoles, contrairement à d'autres départements où

les écoles y figurent avec les établissements du second degré. Ces enseignants travaillent exactement dans les mêmes quartiers, avec les mêmes difficultés. »

**M BOST, DASEN adjoint** : « J'ignorais, il faut vous adresser au service DRH du Rectorat. »

#### 10. Evaluations nationales

**SNUDI FO 34** : « Confirmez vous que 6h d'APC peuvent être déduites pour les collègues qui saisissent les résultats ? »

**M BOST, DASEN adjoint** : « Oui. »

Nous avons également abordés des situations individuelles pour lesquelles les collègues concernés ont été informés.